



INFORMATIONS COMPTABLES

Dans nos tarifs mensuels sont inclus :

- Contribution des familles,
- Externat surveillé,
- Repas pour demi-pensionnaires et internes,
- Hébergement et animations dans l'établissement pour les internes,
- Cotisation Tutelle,
- Reprographies, affranchissements, pédagogie, technologie, etc...
- Entretien des locaux, taxes et impôts divers,
- Frais administratifs.

NB : Les forfaits demi-pension et pension incluent les réductions liées aux voyages, stages, journées pédagogiques.

| EXTERNE | DEMI-PENSIONNAIRE | INTERNE |
|---------|-------------------|---------|
|---------|-------------------|---------|

Tarifs mensuels de Septembre à Juin soit 10 mois

| | EXTERNE | DEMI-PENSIONNAIRE | INTERNE |
|------------------------|---------|-------------------|----------|
| MATERNELLE PS MS GS | 46,00 € | 112,00 € | |
| ELEMENTAIRE CP à CE2 | 49,00 € | 135,00 € | |
| ELEMENTAIRE CM1 à CM2 | 52,00 € | 138,00 € | |
| 6eme | 58,00 € | 156,50 € | 335,00 € |
| 5eme - 5eme EGA - 4eme | 64,00 € | 170,50 € | 341,00 € |
| 4eme EGA | 64,00 € | 168,50 € | 333,00 € |
| 3eme | 64,00 € | 169,50 € | 338,00 € |
| 3eme EGPA | 64,00 € | 164,50 € | 323,00 € |
| 3eme PMET | 67,00 € | 171,00 € | 332,00 € |

Tarifs mensuels de Septembre à Mai soit 9 mois

| | EXTERNE | DEMI-PENSIONNAIRE | INTERNE |
|-------------------------------------------------|----------|-------------------|----------|
| CAP 1ère année Métiers de la coiffure | 88,00 € | 198,00 € | 366,00 € |
| CAP 2ème année Métiers de la coiffure | 88,00 € | 198,00 € | 366,00 € |
| CAP 1ère année EPC équipier polyvalent commerce | 86,00 € | 194,00 € | 361,00 € |
| CAP 2ème année EPC équipier polyvalent commerce | 86,00 € | 194,00 € | 361,00 € |
| CAP 1ère année Electricien | 88,00 € | 196,00 € | 363,00 € |
| CAP 2ème année Electricien | 88,00 € | 196,00 € | 363,00 € |
| 2 nde PRO MCV | 99,00 € | 224,00 € | 376,00 € |
| 1 ère PRO MCV | 99,00 € | 223,00 € | 373,00 € |
| Ter MCV * | 99,00 € | 228,00 € | 373,00 € |
| 2nd pro MNTE | 101,00 € | 224,00 € | 376,00 € |
| 1er ICCER | 101,00 € | 224,00 € | 376,00 € |
| Ter ICCER * | 101,00 € | 230,00 € | 373,00 € |

ARRHES : INSCRIPTION ET REINSCRIPTION

Vous inscrivez ou réinscrivez votre enfant dans notre Établissement pour l'année scolaire 2024-2025. Un chèque d'arrhes vous sera demandé, d'un montant de **100€**

Ce chèque sera débité à sa réception et déduit de votre facture annuelle.

Cette somme ne sera pas remboursable en cas de désistement.

**Selon la réforme du lycée professionnel, les élèves qui choisiront le parcours « poursuite d'études » la scolarité sera sur 10 mois. Les cours se poursuivront jusqu'à fin Juin. .*

RÈGLEMENT DES FRAIS

Les tarifs sont calculés forfaitairement, sur 10 mois (sur 9 mois pour le lycée professionnel), et présentés MENSUELLEMENT dans ce document.

| Règlement mensuel par prélèvement automatique fortement recommandé | Règlement mensuel par chèque |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Veuillez compléter et nous retourner le mandat, accompagné d'un RIB. | Un relevé des frais annuels vous sera adressé dans le courant du 1 ^{er} trimestre. |
| 1 ^{er} prélèvement le 20 septembre, puis tous les 10 du mois. | Envoyer le règlement <u>avant le 10 de CHAQUE MOIS</u> , comme indiqué sur l'échéancier de début d'année |
| Pour les élèves boursiers, les bourses nationales seront déduites à partir du 2 ^{ème} trimestre. | |
| <u>N.B : En cas d'absences injustifiées et répétées (15 jrs consécutifs ou non) peut donner lieu à retenue (cf. code de l'éducation article D.531-12)</u> | |

Tout mois commencé est dû.

Réduction

Une remise sur les contributions des familles sera accordée :

- de **20% pour le 2^{ème} enfant**,
- **Gratuité** de la contribution des familles **dès le 3^{ème} enfant**.
- de **10% pour un parrainage** (remise effectuée - pour l'année scolaire en cours - au parrain dès que le filleul comptera un mois de présence dans l'établissement / fiche parrainage disponible sur le site internet de l'établissement).

Les absences

Seule une absence d'au moins 15 jours consécutifs, justifiée par un **certificat médical**, donnera droit à une remise sur le forfait restauration.

Toute exclusion temporaire pour raisons pédagogiques n'entraînera aucune réduction.

ÉTUDE - GARDERIE (CONCERNE LES EXTERNES ET DEMI-PENSIONNAIRES)

Ecole :

| | | |
|-------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|
| Forfait garderie du matin | dès 7h30 et jusqu'à 8h15 | 1.5 € / jour |
| Forfait garderie maternelle du soir | jusqu'à 18h30 | 1.5 € / jour (<i>Goûter inclus</i>) |
| Forfait garderie primaire du soir | de 17h30 à 18h30 | 1 € / jour |
| Forfait étude primaire | de 16h45 à 17h30 | 2.5 € / jour |

Collège et lycée professionnel :

| | | |
|---------------|------------------|--------------|
| Forfait étude | de 17h45 à 19h00 | 2.5 € / jour |
|---------------|------------------|--------------|

Ces tarifs sont forfaitaires, quel que soit le nombre d'heures par jour.

CHANGEMENT DE RÉGIME

A compter du 1^{er} octobre de l'année scolaire, toute demande de changement de régime (interne, demi-pensionnaire ou externe), doit être formulée, **15 jours au préalable, par écrit, avec rendez-vous** auprès du Chef d'établissement, et **ne peut intervenir qu'au 1^{er} décembre et au 1^{er} mars**. Une tolérance est accordée durant le 1er mois de la rentrée scolaire, par simple courrier ou courriel sans prise de rendez-vous.

Toute demande faite au-delà du mois de mars, ne sera accordée, qu'à titre exceptionnel et par des motifs réputés légitimes (déménagement, changement de situation professionnelle..) avec justificatif à l'appui. La demande sera appréciée par le Chef d'établissement lors de l'entretien.

RESTAURATION : TICKETS REPAS OCCASIONNELS (QUI DOIVENT RESTER PONCTUELS)

Pour les élèves externes (ou demi-pensionnaires le mercredi) :

| | |
|-------------|--------|
| Maternelle | 5,50 € |
| Elémentaire | 6,00 € |
| Collège | 8,00 € |
| Lycée Pro | 8,00 € |
| Apprenti | 5.00 € |

Les tickets repas sont à acheter préalablement à la comptabilité, **uniquement le lundi matin**. Les élèves collés le mercredi devront prendre des tickets (sauf les internes)

RETARDS DE PAIEMENT

« Tout retard de paiement vous expose, en sus des frais de recouvrement, à des pénalités de retard, dont le taux est égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire de 40€, selon les conditions de l'article L. 441-6 du Code de Commerce ».

En cas de retard de paiement, la procédure est la suivante :

- 1 - Une première relance.
- 2 - Un deuxième rappel avec date limite de paiement.
- 3 - Une mise en demeure.
- 4 - Dépôt du dossier auprès de notre service contentieux : frais supplémentaires de recouvrement de la dette à votre charge.

LIVRES AU COLLÈGE

Location de 40,00 €, qui apparaîtra sur la facture annuelle de Septembre, pour les livres et les pochettes de l'année scolaire.

LIVRES AU LYCÉE PROFESSIONNEL

Location qui apparaîtra sur la facture de Septembre, pour les livres et les pochettes de l'année scolaire, d'un montant de :

| | | | | | |
|----------------------------------|------------|--------------------|-------------------------------------------------|---------------------|------------------------------------------------------------------|
| CAP Métiers de la Coiffure | CAP EPC | CAP Electricien | 2 ^{nde} , 1 ^{ère} MRC, MCV | Tale BAC PRO MCV | 2 ^{nde} , 1 ^{ère} , Tale MTNE, ICCER, ICCER |
| 90 € | 60 € | 35 € | 120 € | 80 € | 80 € |

COTISATION MENSUELLE

UDOGEC – DDEC

Ces cotisations sont mensuelles lissées sur l'année :

- Ecole **4€**/mois sur 10 mois
- Collège **6.5€**/ mois sur 10 mois
- Lycée professionnel **7€**/ mois sur 9 mois

COTISATIONS ANNUELLES

ASSURANCE SCOLAIRE / COTISATION ANNUELLE

Adhésion volontaire, d'un montant de 10,00 €, qui apparaîtra sur la facture de Septembre. Possibilité d'obtenir l'annulation de cette adhésion **jusqu'au 15 octobre** en envoyant votre attestation d'assurance couvrant l'année scolaire en cours.

A.P.E.L (Association Parents d'Elèves) / COTISATION ANNUELLE

Adhésion volontaire, d'un montant de 23,00 €, qui apparaîtra sur la facture de Septembre. Possibilité d'obtenir l'annulation de cette cotisation **jusqu'au 15 octobre**, par courrier auprès du chef d'établissement.

UNSS (Collège uniquement) / COTISATION ANNUELLE

Adhésion volontaire, d'un montant de 5,00 €, qui apparaîtra sur la facture de Septembre. Vous pourrez demander l'annulation de cette cotisation jusqu'au 15 octobre, par courriel : comptabilite@vincentdepaul.fr.

ANIMATIONS INTERNATS / COTISATION ANNUELLE

Tous les internes ont la possibilité de participer une fois par mois à des activités se déroulant à l'extérieur de l'établissement (cinéma, patinoire, bowling, accrobranche, etc...). L'ensemble scolaire prend une partie des frais en charge et un complément de **50€** pour l'année scolaire vous sera demandé.